

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

---

**Question 43**

Réf. : SCGM-19      Doc. : 14      Page(s) : 2      Ligne(s) : 25-27

« Généralement, les estimés de taux de participation sont établis à partir de données historiques, des caractéristiques du marché visé ainsi que des prévisions d'opportunités de pénétration de marché. » ; et

Réf. : SCGM-19      Doc. : 14      Page(s) : 4      Ligne(s) : 20-22

« Une fois les taux établis, entre autres par voie de sondages, ceux-ci sont appliqués au nombre de participants pour calculer l'impact net d'une mesure. »

43.1 Veuillez fournir l'ensemble des données de base ayant servi à la prévision, pour chaque programme, tant des taux de participation que des taux d'opportunistes ? En l'absence de telles données, veuillez décrire les raisons ayant menées à votre estimation, pour chacun des programmes, des taux de participation et d'opportunistes ?

---

**Réponse**

43.1 Voir réponse à la question 5.1 de la Régie de l'énergie à la pièce SCGM-19, Document 4.02.